



Rapport N°8

**Versement d'une subvention
exceptionnelle à l'association**

Parlemu Corsu

Direction Service Finances

2021/09/20



Une association déclarée peut recevoir des sommes d'argent appelées subventions, de la part de l'État, de collectivités territoriales et d'établissements publics.

Ces sommes aident l'association à mener ses projets.

Les aides publiques peuvent prendre différentes formes : aides financières, aides en nature ou caution.

Elles peuvent concerner aussi bien l'investissement que le fonctionnement général de l'association, ou des actions spécifiques.

Les subventions par action permettent de financer une activité ou un projet spécifique mené par l'association.

Ce type de subvention est alloué par les collectivités pour soutenir une action compatible avec les orientations municipales, dans une logique d'intérêt général partagé.

L'aide est alors conditionnée au bon fonctionnement de cette activité ou de ce projet.

Organisée par le Collectif Parlemu Corsu, en partenariat avec le club d'athlétisme du CA Bastia, la première édition de l'épreuve pédestre A Currilingua a connu, dimanche 4 juillet 2021 un succès important.



Le principe en était simple, rallier Borgu, point de départ de ce périple, à Sulinzara, 90 kilomètres plus loin en relais d'un kilomètre.

Chaque kilomètre étant acquis par les participants au prix de cent euros. La somme totale récoltée permettra de soutenir tous les projets liés au développement de la langue corse.

Dans le cadre de sa volonté de promouvoir la diffusion de la langue corse, du fait de son engagement dans la Charte de la Langue Corse portée par la Collectivité de Corse et des nombreuses participations des biguglais à cette course, la Ville a donné son accord de principe en début d'année sur sa souscription à cette opération pour acquérir un kilomètre de course au prix de 100,00 €.

De plus, dans le cadre de son soutien aux associations qui participent au rayonnement de la langue corse, la municipalité souhaite y adjoindre une somme de 400,00 € au titre de l'aide au fonctionnement de l'association.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Parlemu Corsu une subvention d'un total de 500,00 €.